

	<b>COMPTE-RENDU</b>	
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 28 FEVRIER 2022 à 20h00</b>	Page 1 / 8

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-huit Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 21 Février 2022, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

#### **PRÉSENTS**

M. GODOY Maire

M. LALOUILLE – Mme HENRY – M. DESBLACHES – Mme BERTAULT – M. PELOYE – Adjoint au Maire  
Mmes BERGMANN – DEPAIX – MM. WERKMEISTER – MARTIN – AVICE – CHARRIER – SORAIS –  
Mmes LABEYRIE – MAZELLA – Conseillers

#### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

M. FREJOUX à M. GODOY

Mme POUPARD à Mme HENRY

Mme MAUGUIN à Mme BERTAULT

Arrivée de Mme LOIRAT à 20h07 pour le vote de la délibération n°4.

**Secrétaire de séance : M. Yves DESBLACHES**

**Procès-verbal du 24/01/2022 : Approbation à l'unanimité**

**Ajout à l'ordre du jour : Motion de soutien au peuple Ukrainien**

**Retrait à l'ordre du jour : Protocoles de Partenariat**

**Décisions prises depuis le dernier conseil :**

2022.01.20/03 : Contrat pour le feu d'artifice 2022 avec la société PYRO CONCEPT pour un montant de 17.825,00 € H.T.

2022.02.07/04 : Avenant n°1 relatif à la réhabilitation des ateliers municipaux avec la société TREFOUS pour un montant de 700,00 € H.T.

2022.02.07/05 : Avenant n°1 relatif à la réhabilitation des ateliers municipaux avec la société FRANCK BEUN EDIFICE pour un montant de 753,35 € H.T.

2022.02.10/06 : Bail locatif 3 rue Perdue Appartement n°2 avec M. RATHIEUVILLE et Mme LHOMMEDE à compter du 14/02/2022 pour un loyer mensuel de 325,05 €.

2022.02.10/07 : Avenant au bail locatif du logement 5 rue des écoles avec Mme BIDAULT pour modification de charges soit un loyer mensuel de 260,25 €.

2022.02.15/08 : Contrats relatifs au programme voirie 2021 avec les sociétés TPPL pour un montant de 294.869,65 € H.T ; HARMONY PAYSAGES pour un montant de 15.074,70 € H.T et ESVIA pour un montant de 46.617,59 € H.T.

**M. GODOY aborde l'ordre du jour :**

- **Motion de soutien au peuple Ukrainien**

**Intervenant : Didier GODOY**

Dans la nuit du 23 février 2022, la Russie a bafoué le droit international et la charte des Nations Unies en engageant une attaque militaire massive contre l'Ukraine.

En violant l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, la Russie s'est rendue responsable d'une atteinte des plus graves à la paix.

En 2000, un protocole de partenariat avait été signé avec les villes d'AVOINE, BEAUMONT, BOURGUEIL, CHINON, CHOUZE, SAVIGNY et la ville de NETESHIN en UKRAINE afin de créer un programme d'échanges. A ce titre, nous avons reçu plusieurs délégations et un échange de jeunes a été réalisé entre le collège et une école Ukrainienne.

Aussi, les élus de la ville d'Avoine, réunis en Conseil Municipal le 28 Février 2022 :

- Expriment leur total soutien envers le peuple ukrainien ;
- Demandent avec force que l'Ukraine puisse retrouver sa souveraineté dans les plus brefs délais ;
- Souhaitent qu'une solution diplomatique puisse aboutir dans un cadre européen et international au retour de la paix.

Approbation à l'unanimité

- **Finances**

- Intervenant : **Laurent LALOUETTE**

- **Subvention 2022-2023 USEAB**

Vu l'avis favorable de la commission sport du 16 décembre 2021, il est proposé au Conseil de verser une subvention de 124.550,00 €, en faveur de l'USEAB – au titre de la saison 2022-2023 :

Fonctionnement	120.000,00 €
Action spécifique	2.250,00 €
Subvention exceptionnelle	2.300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>124.550,00 €</b>

Approbation à l'unanimité

- **Subvention 2022-2023 Avoine Beaumont Gymnastique**

Vu l'avis favorable de la commission sport du 16 décembre 2021, il est proposé au Conseil de verser une subvention de 163.700,00 €, en faveur du Club « Avoine Beaumont Gymnastique » au titre de la saison 2022-2023 :

Fonctionnement	160.000,00 €
Action spécifique	3.700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>163.700,00 €</b>

Approbation à l'unanimité

- **Subvention 2022-2023 Club Avoine Olympique Chinon Cinois**

Vu l'avis favorable de la commission sport du 16 décembre 2021, il est proposé au Conseil de verser une subvention de 290.000,00 €, en faveur du Club « Avoine Olympique Chinon Cinois », au titre de la saison 2021-2022.

Arrivée d'Allison LOIRAT à 20h07.

M. CHARRIER souhaite connaître la date du dernier versement de la subvention 2021.

Il lui est précisé que le dernier versement a bien lieu en avril 2022.

Approbation à l'unanimité

- **Subvention Club d'échecs 2022**

Vu l'avis favorable de la Commission Sports du 16 décembre 2021, il est proposé au Conseil de verser une subvention de 44.100,00 €, en faveur du Club d'Echecs d'AVOINE – au titre de l'année 2022.

Approbation à l'unanimité

○ **Subvention 2022 : Associations sportives**

Suite à l'avis favorable de la Commission Sport du 16 Décembre 2021, il est soumis au Conseil les subventions suivantes :

Association	Subvention de fonctionnement	Vote
Société de pêche (Fonctionnement)	2.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Société de pêche (Action spécifique)	1.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Société de chasse (Fonctionnement)	2.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Véron Triathlon (Fonctionnement)	7.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Véron Triathlon (Action spécifique)	1.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Avoine Sport Boule (Fonctionnement)	2.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Avoine Sport Boule (Action spécifique)	800,00 €	Approbation à l'unanimité
Cyclo Sport Chinonais (Fonctionnement)	5.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Cyclo Sport Chinonais (Action spécifique)	3.000,00 €	Approbation à l'unanimité
Confluence Plongée (Fonctionnement)	5.000,00 €	Approbation à l'unanimité
A cheval l'Escapade (Fonctionnement)	12.000,00 €	Approbation à l'unanimité
A cheval l'Escapade (Exceptionnelle)	2.184,00 €	Approbation à l'unanimité
CCE 37 (Action spécifique)	6.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Sport Santé Chinon (Action Spécifique) (*)	1.500,00 €	Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1
<b>TOTAL</b>	<b>53.484,00 €</b>	

(\*) Compte tenu de son implication au sein de l'association Sport Santé Chinon, M. SORAIS ne prend pas part au vote.

Il est précisé que les subventions relatives à des actions spécifiques ne seront versées que sous réserve de la présentation du bilan de l'action.

○ **Subvention 2022 : Associations diverses**

**Intervenant : Hugues PELOYE**

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 23 Février 2022, il est proposé au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Associations	Sommes	Vote
AFM Téléthon	750,00 €	Approbation à l'unanimité
Vaincre la mucoviscidose (AFLM)	300,00 €	Approbation à l'unanimité
Club Le Temps de Vivre	1.400,00 €	Approbation à l'unanimité
Lire et Dire	500,00 €	Approbation à l'unanimité
Prévention routière	150,00 €	Approbation à l'unanimité
Société de Protection des Animaux	150,00 €	Approbation à l'unanimité
Image Club du Véron	1.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Les Jardins Familiaux	500,00 €	Approbation à l'unanimité
Comité de jumelage HEEMSEN	1.500,00 €	Approbation à l'unanimité
Protection civile	200,00 €	Approbation à l'unanimité
Fédération des Aveugles Val de Loire	100,00 €	Approbation à l'unanimité
Harmonie de Huismes	500,00 €	Approbation à l'unanimité
Club ERCA (Fonctionnement)	1.600,00 €	Approbation à l'unanimité
Club ERCA (Subvention exceptionnelle)	1.900,00 €	Approbation à l'unanimité
Association des Anciens Combattants (ADAC) (*)	700,00 €	Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1
<b>TOTAL</b>	<b>12.450,00 €</b>	

(\*) Compte tenu de son implication au sein de l'association des Anciens Combattants, Mme BERTAULT ne prend pas part au vote.

○ **Subvention 2022 Domaine scolaire**

**Intervenante : Francine HENRY**

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 23 février 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Associations	Sommes
Association des Parents d'Elèves	800,00 €
Ecole Maternelle Henri Matisse	1.100,00 €
Ecole élémentaire Joliot Curie	1.900,00 €
Projet cirque	8.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11.800,00 €</b>

Approbation à l'unanimité

Il est précisé que le projet cirque est subventionné à hauteur de 50% du coût total. La somme sera versée à l'USEP.

○ **Emprunt – Requalification du quartier des Rouères**

**Intervenant : Didier GODOY**

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 23 février 2022, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser un emprunt pour le financement de l'opération de requalification du quartier des Rouères auprès du Crédit Mutuel, d'un montant de 1.500.000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux d'intérêt fixe : 0.75 %
- Echéances : annuelles
- Durée totale du prêt : 20 ans
- Amortissement du capital : constant

Approbation à l'unanimité

- Adhésion à l'Association de défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC France)

**Intervenante : Francine HENRY**

Il est proposé au Conseil, l'adhésion de la commune à l'Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC France) dont le siège est situé 73 rue du château à Boulogne-Billancourt.

Cette association rassemble des personnalités du monde politique et scientifique d'appartenance très diverse qui défendent une écologie raisonnée plaçant l'objectif bas carbone au centre des préoccupations.

Ils rappellent, à cet égard que, grâce à sa filière de production d'électricité d'origine nucléaire, la France est le seul pays dont l'électricité est déjà décarbonée.

L'association de défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat, en menant des actions au niveau des instances nationales et européennes entend, aux côtés des collectivités d'implantation de site nucléaire, défendre la place de cet outil de production pilotable et bas carbone dans le mix énergétique du futur.

Une cotisation unique de 1000 € est sollicitée, afin de devenir adhérent permanent.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

- **Convention de partenariat entre la Commune, la CC-CVL et le SAVI**

Il est soumis au Conseil Municipal une convention tripartite entre la Commune, la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire (CC-CVL) et le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre(SAVI).

Cette convention a pour objet la réalisation d'une étude sur les ouvrages hydrauliques traversant la route au lieu-dit « Le Néman » sur la commune d'Avoine.

Cette convention définit les éléments suivants dans le cadre de cette étude :

- Le contenu de l'étude,
- Les modalités de pilotage de cette étude et de suivi,
- Les modalités de financement,
- Le délai de réalisation,
- Les obligations des parties.

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 15.000,00 € H.T.

La participation financière des différents partenaires est répartie comme suit :

<b>Organisme</b>	<b>Participation</b>
Commune d'Avoine	1/3
SAVI	1/3 (dans la limite de 5.000 €)
CC-CVL	1/3 (dans la limite de 5.000 €)

Approbation à l'unanimité

M. SORAIS souhaite savoir ce que représentent les ouvrages hydrauliques.

M. LALOUETTE lui précise qu'il s'agit des réseaux d'eaux, des fossés drainants, des dalots pour évacuer l'eau.

Cette étude devrait durer un an.

- **Travaux**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

- **Réhabilitation des ateliers municipaux – FRANCK BEUN HABITAT Lot n°3 Avenant n°1**

Le 3 Février 2022, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable concernant l'avenant 1 – Lot n°3 de l'entreprise FRANCK BEUN HABITAT.

L'avenant concerne la réalisation des travaux suivants :

- La réalisation de contre cloisons intérieures et l'habillage d'ébrasement sur les ouvertures en façade,
- Les faux plafonds, l'isolation et le raccordement de l'existant,
- Le doublage de la porte d'entrée principale.

Montant initial du marché	21.148,97 € H.T
Montant de l'avenant n°1	3.853,20 € H.T
Nouveau montant du marché	25.002,17 € H.T

Approbation à l'unanimité

- **Personnel**

**Intervenant : Didier GODOY**

- **Tableau des effectifs au 01/03/2022**

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 comme annexé.

Approbation à l'unanimité

- **Intégration des ingénieurs au RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022**

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer au groupe A3 le cadre d'emploi des ingénieurs correspondant à l'emploi de Direction du service technique avec les montants annuels maximum de l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) comme suit :

**Catégorie A**

Répartition des groupes de fonctions par emploi			Montant maximum annuel de l'IFSE (en €)		
Groupe de fonctions	Cadres d'emploi	Emplois	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant (en €)	Montant plafond à l'Etat (en €) (indicatif)	Plafond global du RIFSEEP retenu par la collectivité (en €)
<b>Groupe 3</b>	<i>Ingénieur</i>	<i>Direction du service technique</i>	10 000 €	<b>16 015 €</b>	<b>12 100 €</b>

Il est proposé d'intégrer au groupe A3 le cadre d'emploi des ingénieurs correspondant à l'emploi de Direction du service technique avec les montants annuels maximum du complément indemnitaire lié

à l'engagement professionnel et la manière de servir (CIA) pour l'ensemble des catégories et des groupes :

**Catégorie A**

Répartition des groupes de fonctions par emploi			Montant maximum annuel du CIA (en €)	
Groupe de fonctions	Cadres d'emploi	Emplois	Montant annuel maximum du CIA retenu par l'organe délibérant (en €)	Plafond global du RIFSEEP retenu par la collectivité (en €)
Groupe 3	Ingénieur	Direction du service technique	2 100 €	12 100 €

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/03/2022.

Approbation à l'unanimité

- **Culture et événementiel**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

- **Convention année 2022 – Subvention La Générale des Mômes**

Il est soumis au Conseil la convention annuelle émanant de la Générale des Mômes pour l'année 2022.

Il est proposé au Conseil de verser à la Générale des Mômes une subvention pour :

→ Le fonctionnement annuel :

- Acompte de 19 000 euros au 1<sup>er</sup> avril 2022
- Solde de 4 000 euros sur présentation d'un bilan de l'année (1<sup>er</sup> trimestre 2023)

→ Festival « Confluences »

- Acompte de 9 800 euros au 15 septembre 2022
- Solde de 3 000 euros sur présentation du bilan du festival Confluences

Approbation à l'unanimité

- **Saison Culturelle 2021/2022 – Contrats de cession**

Il est présenté au Conseil Municipal les contrats suivants :

- ECLECTIQUE MUSIC DIFFUSION pour la prestation de «SWING SHOUTERS » du 05 Mars 2022 à 20h30 à l'Espace Culturel pour un montant de 4.110,00 € TTC.
- LA FAMILIA SARL pour la prestation de « ALEXIS HK » du 19 Mars 2022 à 20h30 à l'Espace Culturel pour un montant de 3.692,50 € TTC.

Approbation à l'unanimité

- **Saison Culturelle 2021/2022 – Convention d'accueil en résidence**

Il est présenté au Conseil Municipal les conventions suivantes :

- Convention d'accueil en résidence de création de l'Association On n'est pas des Machines pour le groupe « TOUKAN TOUKAN » à l'Espace Culturel du 7 au 10 Mars 2022.

- Convention d'accueil en résidence de création de l'Association Compagnie C Koi ce Cirk pour la création « Un pansement au cœur » du 11 au 15 avril 2022. La Générale des mêmes leur mettra à disposition leurs locaux.

Approbation à l'unanimité

- **Avoine Zone Groove 2022 - Contrats**

Il est présenté au Conseil Municipal les contrats suivant :

- A.D.L PRODUCTIONS pour la prestation de «VOLO» du 02 Juillet 2022 à 20h30 sur la scène principale pour un montant de 4.500,00 € TCC.
- W SPECTACLE SARL pour la prestation de « ROVER » du 3 Juillet 2022 à 18h30 sur la scène principale pour un montant de 6.013,50 € TTC.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1 pour l'ensemble de ces contrats

- **Avoine Zone Groove 2022 – Tarif « Produit packagé évènementiel »**

Mise en place d'un « produit packagé évènementiel » par l'office du Tourisme Azay-Chinon Val de Loire dans lequel sera proposé une place de concert au choix au tarif réduit de 27 €.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1

- **Questions diverses**

M. le Maire fait part au Conseil d'un courrier émanant du Lieutenant-Colonel Jean Pascal GRIFFON par lequel il nous informe que les écoles militaires de Saumur et l'école de cavalerie effectueront des exercices tactiques d'instruction avec un éventuel passage dans la commune du 14 mars au 2 avril 2022.

M. le Maire informe le Conseil de la quinzaine sportive qui sera organisée du 14 au 25 mars 2022 en faveur des élus et des agents communautaires et municipaux. Cette quinzaine sportive est engagée dans le cadre du dispositif « Terre de Jeux 2024 ».

M. CHARRIER souhaiterait avoir le budget prévisionnel pour Avoine Zone Groove 2022.  
Mme BERTAULT lui répond que l'attribution des marchés de structures est en cours et qu'il reste encore à finaliser la programmation des artistes.

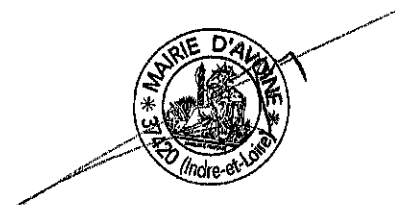
M. le Maire rappelle que des travaux auront lieu sur la RD 749. Ces travaux se dérouleront avec une circulation en alternat et les enrobés se feront de nuit.

M. WERKMEISTER souhaite savoir ce qu'il en est de l'éclairage de la piste cyclable rue Jean Brémard.  
M. LALOUETTE lui précise que la commande a été faite auprès du SIEIL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,  
**Yves DESBLACHES**

Le Maire,  
**Didier GODOY**





**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Personnels sur emplois permanents

Filière/Cadre d'emplois/Grade	Ancienne situation			Nouvelle situation			Modification à compter du
	TC	TNC	Durée hebdomadaire	TC	TNC	Durée hebdomadaire	
<b>Filière administrative</b>							
<b>Attachés</b>							
<i>Attaché</i>	2			2			
<b>Rédacteurs</b>							
<i>Rédacteur principal de 2ème classe</i>	1			1			
<b>Adjoints administratifs</b>							
<i>Adjoint administratif principal 1ère classe</i>				1			à compter du 01/03/2022
<i>Adjoint administratif principal 2ème classe</i>	2	1	28/35	4	1	28/35	au plus tôt le 01/03/2022 sinon le jour de l'avancement de grade des agents
<i>Adjoint administratif</i>	7			4			le jour de l'avancement de grade des agents
<b>Filière culturelle</b>							
<b>Attaché de conservation du patrimoine</b>							
<i>Attaché de conservation du patrimoine</i>	1			1			
<b>Filière Police Municipale</b>							
<b>Agents de Police Municipale</b>							
<i>Brigadier- Chef principal de Police Municipale</i>	1			1			
<i>Gardien-Brigadier de Police Municipale</i>	1			1			
<b>Filière sportive</b>							
<b>Educateur territorial APS</b>							
<i>Educateur territorial APS</i>	1			1			
<b>Filière technique</b>							
<b>Ingénieurs</b>							
<i>Ingénieur</i>				1			à compter du 01/03/2022
<b>Techniciens</b>							
<i>Technicien principal de 1ère classe</i>	3			2			le jour de l'avancement de grade des agents
<i>Technicien</i>	2			2			
<b>Agents de maîtrise</b>							
<i>Agent de maîtrise principal</i>	1			1			
<b>Adjoints techniques</b>							
<i>Adjoint technique principal de 1ère classe</i>	5			5			
<i>Adjoint technique principal de 2ème classe</i>	7			9			à compter du 01/03/2022
		1	28/35		2	28/35	à compter du 01/03/2022
					1	26/35	à compter du 01/03/2022
		2	20.5/35		1	20.5/35	à compter du 01/03/2022
<i>Adjoint technique</i>	7			5			le jour de l'avancement de grade des agents
		2	30/35		2	30/35	
		2	20,5/35		1	20.5/35	le jour de l'avancement de grade des agents
	41	8		41	8		

Personnels sur postes non permanents (accroissement d'activité)

<b>Filière/Cadre d'emplois/Grade</b>	<b>TC</b>	<b>TNC</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Durée de la mission</b>
<b>Filière administrative</b>				
<b>Cadre d'emplois des Adjoints administratifs</b>	1			6 mois
<b>Filière technique</b>				
<b>Cadre d'emplois des Adjoints techniques</b>	3			6 mois
	5			2 mois

Personnels sur postes non permanents de droit privé

<b>Service</b>	<b>TC</b>	<b>TNC</b>	<b>Durée hebdom.</b>	<b>Type et Durée du contrat</b>
Ecoles/entretien des bâtiments	1			Contrat d'apprentissage de 11 mois
Sport	1			Contrat d'apprentissage de 10 mois
Technique	1			Contrat d'apprentissage de 24 mois
Technique	1			Contrat PEC de 24 mois